

Ecrit par Echo du Mardi le 20 octobre 2020

Mise en chômage réussie pour le canal de Vaucluse



Ces dernières semaines, le [Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues](#) a procédé à la mise en chômage du canal de Vaucluse. Une série d'opérations qui ont consisté en un abaissement artificiel du débit et de la hauteur d'eau du canal afin de pouvoir intervenir dans le lit pour enlever les obstacles au bon écoulement des eaux.

Cette année, de Jonquerettes à Sorgues et de Vedène au Pontet, 13 km de cours d'eau ont été entretenus : bûcheronnages du bois morts gênant les écoulements, suppressions d'encombrants, fauillage manuel et débroussaillage sélectif ont ainsi permis d'assurer au canal de Vaucluse la meilleure capacité d'évacuation des eaux de ruissellements. La réalisation de cet entretien annuel est également l'occasion de débarrasser le cours d'eau des déchets. A noter que cette année, la progression des prestations a souffert, notamment sur la commune du Pontet, de l'encombrement du canal par les dépôts sauvages de déchets de taille de haies.

Le canal de Vaucluse est une branche particulière du réseau des Sorgues. Vieux d'au moins 1 000 ans, il permet de faire transiter une partie de l'eau issue de la Fontaine de Vaucluse en dehors de sa zone



Ecrit par Echo du Mardi le 20 octobre 2020

d'écoulement naturelle (bassin versant), jusqu'à Sorgues et Avignon. Considéré comme un cours d'eau non domanial par la réglementation, il appartient aux propriétaires riverains qui sont responsables de son entretien au droit de leur parcelle. Toutefois, au regard de l'intérêt général lié à la lutte contre les risques d'inondation liés à cet ouvrage, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en complément pour la bonne gestion du canal de Vaucluse. La remise en eau complète du Canal de Vaucluse s'est effectuée le 12 octobre dernier dans la journée.